

## Avis

---

### Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)

#### Réserve naturelle du Petit-Domaine-Walden — Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée de plus de 3 hectares. Cette propriété est située sur le territoire de la municipalité de Saint-Georges incluse dans la municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan, connue et désignée comme étant une partie du lot 3 124 961 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,*  
PATRICK BEAUCHESNE

54842

### Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(L.R.Q., c. C-61.01)

#### Réserve naturelle Milarepa — Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 58 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la municipalité de Frelighsburg, municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, connue et désignée comme étant deux parties du lot originaire numéro 11, une partie du lot originaire numéro 5 et une partie du lot originaire numéro 13, du cadastre de la

paroisse de Saint-Armand-Est, circonscription foncière de Missisquoi. Cette propriété, d'une superficie de 20,098 hectares, est plus amplement décrite à la description technique et au plan préparés par l'arpenteur-géomètre, M. Robert Fournier, le 15 septembre 2010, sous le numéro 1 739 de ses minutes.

Cette reconnaissance, à perpétuité, prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le directeur du patrimoine écologique et des parcs,*  
PATRICK BEAUCHESNE

54843